

**Procès-verbal de la réunion du Conseil  
Municipal du Mardi 22.03.2022**

Le mardi 22.03.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 15.03.2022), se sont réunis sous la présidence de Mr. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade (Présidence confiée à Mme MOREL-CAYE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, durant l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif 2021).

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Anna, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme GARCIA Hélène, Mme VIDAL Aurélie, Mme LOUGE Monique.

Représentés : M. LOQUET Pierre (par Mme BOULAY), Mme BRIEZ Dominique (par M. PEEL), M. DOUCHEZ Dominique (par M. DELMAS), M. XILLO Michel (par M. BOURBON), Mme MANZON Sabine (par Mme MOREEL).

Absents : Mme AUREL Josie, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme MOREEL Valérie.

**ORDRE DU JOUR :**

n° d'ordre	n° délib.	Points de l'ordre du jour
1	---	Approbation du procès-verbal de la réunion du 22.02.2022.
2	---	Informations règlementaires. Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.) : - <i>Décision n° 03/2022 du 25.02.2022 : Défense des intérêts de la Commune de Grenade et de son Maire dans le cadre du recours intenté devant le Tribunal Administratif de Toulouse par Mme X, employée communale (requête enregistrée le 18/01/2022 sous le numéro 2200249-3).</i> - <i>Décision n° 04/2022 du 11.03.2022 : Vente de ferraille à la société DECONS OCCITANIE SAS.</i> - <i>Décision n° 05/2022 du 14.03.2022 : Création d'un Skatepark / Demande de subvention à l'ANS.</i> - <i>Décision n° 06/2022 du 14.03.2022 : Attribution de l'accord cadre à bons de commande n° 22-I-01-F « Équipement informatique des classes scolaires de la commune de Grenade sur Garonne ».</i>
3	21a-2022 21b-2022	Ressources humaines (Poste gestionnaire des Marchés Publics). Modification du tableau des effectifs - complément apporté à la délibération du 14.12.2021. Recrutement agents contractuels 2022 - complément apporté aux délibérations des 14.12.2021 et 18.01.2022.
4	22-2022	Ressources humaines. Formation BAFA : Convention FRANCAS Midi-Pyrénées/Commune de Grenade.
5	23-2022	Ressources humaines. Travaux en régie 2022 Détermination du coût moyen horaire pour les agents affectés aux services techniques.
6	24-2022	Subvention exceptionnelle au Comité d'Animation.
7	25-2022	Rénovation de l'éclairage des courts de tennis.
8	26-2022	Compte de Gestion 2021.
9	27a-2022 27b-2022	Compte Administratif 2021. - <i>Election du Président de séance pour délibérer sur le Compte Administratif.</i> - <i>Approbation du Compte Administratif 2021 de la commune.</i>
10	28-2022	Bilan des cessions et acquisitions immobilières – Année 2021.
11	29-2022	Bilan des formations des élus - Année 2021.
12	30-2022	Bilan des AP-CP 2021 (Autorisations de Programme et Crédits de Paiement).

13	31-2022	Affectation du résultat d'exploitation 2021.
14	32-2022	Débat d'Orientation Budgétaire 2022.
15	---	Questions diverses.

## 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 22.02.2022.

M. le Maire soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22.02.2022 à l'approbation du Conseil Municipal : il est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 2) Informations réglementaires.

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.) :

**Décision n° 03/2022 du 25.02.2022 : Défense des intérêts de la Commune de Grenade et de son Maire dans le cadre du recours intenté devant le Tribunal Administratif de Toulouse par Mme X, employée communale (requête enregistrée le 18/01/2022 sous le numéro 2200249-3).**

Considérant qu'il convenait de défendre les intérêts de la Commune de Grenade et de son Maire devant le Tribunal Administratif de Toulouse, faisant suite à la requête enregistrée le 18.01.2022 sous le numéro 2200249-3 et présentée par Mme X, employée communale,

Considérant que la présente requête nécessitait une représentation,

Il a été décidé d'autoriser M. le Maire à ester en justice dans le cadre de cette affaire et de désigner **Me HERRMANN Philippe, Avocat à la Cour - 42, rue Clément Ader - BP 70014 - 31601 MURET Cedex**, pour le représenter.

*M. le Maire fait remarquer qu'il s'agit de la huitième requête présentée par cet agent à l'encontre de la commune.*

**Décision n° 04/2022 du 11.03.2022 : Vente de ferraille à la société DECONS OCCITANIE SAS.**

Il a été procédé à la vente, à la **Société DECONS OCCITANIE SAS** située 45, route de Paris 31140 AUCAMVILLE, de 1060 kg de plantin, au prix de 120 €/Tonne, auxquels il faut enlever 0,90 € de frais de gestion, soit la somme de **126,30 €**.

**Décision n° 05/2022 du 14.03.2022 : Création d'un Skatepark / Demande de subvention à l'ANS.**

Considérant que l'opération « création d'un Skatepark » est éligible à un financement de l'Agence Nationale du Sport (ANS), au titre de la réalisation d'équipements sportifs de proximité,

Considérant le coût prévisionnel de l'opération, à savoir 78 711.00 € HT, soit **94 453.20 € TTC**,

Il a été décidé de demander une aide financière à l'ANS, sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES	Coût prévisionnel HT
Maîtrise d'œuvre	8 400.00 €
Essai de portance	330.00 €
Travaux	69 981.00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>78 711.00 €</b>

RECETTES	Montant HT
Etat - ANS (80%)	62 968.00 €
Commune de Grenade (20%)	15 743.00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>78 711.00 €</b>

**Décision n° 06/2022 du 14.03.2022 : Attribution de l'accord cadre à bons de commande n° 22-I-01-F « Équipement informatique des classes scolaires de la commune de Grenade sur Garonne ».**

Vu la consultation lancée dans le cadre de la "procédure adaptée" en vertu des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3 du Code de la commande publique, en vue de la passation de « l'accord cadre à bons de commande pour l'équipement informatique des classes scolaires de la commune de Grenade sur Garonne »,

Vu l'appel à la concurrence lancé le 04/02/2022,

Vu l'analyse des candidatures et des offres,

**L'accord cadre à bons de commande n° 22-I-01-F « Équipement informatique des classes scolaires de la commune de Grenade sur Garonne » a été attribué à :**

Offre	Entreprise	Montant de l'offre en € HT
Offre avec option	PSI INFO - 244 Route de Seysses 31100 TOULOUSE	86 772,00

L'accord-cadre commence à compter de la date indiquée dans le premier bon de commande pour une durée initiale d'une année.

M. le Maire rappelle que la commune a décidé d'équiper toutes les classes compte tenu des financements accordés par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Il ajoute que 3 sociétés ont répondu à la consultation. La proposition de la société PSI INFO s'est avérée la moins-disante (104.126 € TTC) tout en incluant une option supplémentaire. Il souligne que la commune connaît cette société car elle a équipé les premières classes mobiles de la commune. Il se dit très satisfait du résultat de l'appel d'offres car il rappelle que la commune avait provisionné 120.000 € au budget pour ces travaux.

### 3) Délibérations n° 21-2022.

#### Ressources humaines (Poste gestionnaire des Marchés Publics).

##### Délibérations n° 21a-2022.

##### Modification du tableau des effectifs - complément apporté à la délibération du 14.12.2021.

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 14 décembre 2021, le Conseil Municipal a adopté la délibération permettant le recrutement par voie statutaire du gestionnaire Marchés Publics (mutation, liste d'aptitude après concours...), comme suit :

Emploi à créer	Grades rattachés à ce poste	Catégorie	A compter du
1 gestionnaire Marchés Publics	-rédacteur -rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe -rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1 <sup>er</sup> janvier 2022

M. le Maire explique que la commune n'a reçu aucune candidature et que cette situation va rapidement devenir problématique. Il propose au Conseil Municipal d'ouvrir le poste à des agents de catégorie C ou à des contractuels.

Afin d'élargir l'offre d'emploi et sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**décide d'ouvrir également le poste à des agents de catégorie C, comme suit :**

Emploi à créer	Grades rattachés à ce poste	Catégorie	A compter du
1 gestionnaire Marchés Publics	-adjoint administratif -adjoint administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe -adjoint administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1 <sup>er</sup> avril 2022

##### Délibérations n° 21b-2022.

##### Recrutement agents contractuels 2022 – complément apportés aux délibérations des 14.12.2021 et 18.01.2022.

Dans le cadre du recrutement du gestionnaire Marchés Publics, M. le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir le recrutement par voie contractuelle, dans le cas où la voie statutaire s'avèrerait infructueuse.

Dans le cadre de l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de créer les postes de contractuels non permanents tel que sollicités et de recruter les agents contractuels sur ces mêmes postes, pour l'année 2022, comme suit :

<i>Service</i>	<i>Mission</i>	<i>Grade</i>	<i>Nombre d'heures</i>	<i>Durée</i>	<i>IB</i>	<i>CP</i>
<i>Service Finances</i>	Gestionnaire Marchés Publics	1 adjoint administratif	TC	10 mois	367	10%
		1 rédacteur territorial	TC	10 mois	372	10%

- décide de compléter les délibérations du 14 décembre 2021 et du 18 janvier 2022 relatives au recrutement des agents contractuels 2022 en ce sens.

Précision :

En fonction de l'agent recruté c'est l'une de ces deux situations qui sera retenue, la seconde deviendra sans objet et sera supprimée lors d'un prochain Conseil Municipal.

**4) Délibération n° 22-2022.**

**Ressources humaines.**

**Formation BAFA : Convention FRANCAS Midi-Pyrénées/Commune de Grenade.**

M. le Maire expose :

Depuis 2010, la Commune organise sur son territoire, une session de formation générale dans le cadre du parcours de formation B.A.F.A et renouvelle cette activité chaque année.

Cette formation est organisée par les FRANCAS Midi-Pyrénées et habilitée par la Direction Régionale Jeunesse Sports Cohésion sociale conformément à la législation en vigueur.

Cette formation s'adresse prioritairement à un public originaire du territoire de la commune de Grenade essentiellement composé de jeunes issus du territoire ainsi que des agents en poste. L'effectif serait situé entre 15 et 25 personnes.

Il est proposé de reconduire cette opération en 2022.

Cette formation d'une durée de 8 jours, soit 64 heures théoriques se déroulera du samedi 23 avril (9h) au samedi 30 avril 2022 (17h), dans les locaux de l'école primaire Bastide, mis gratuitement à disposition par la Commune de GRENADE.

Le coût de la formation s'élève à 334€ par stagiaire (322€ de frais d'enseignement + 12€ de frais d'adhésion).

Pendant la formation, les stagiaires et formateurs sont couverts par une police d'assurance à la M.A.E. souscrite par les FRANCAS. De plus, les FRANCAS assureront de manière complémentaire les locaux fournis par la commune.

Précision Mise à disposition gratuite du personnel :

Dans le cadre de cette session de formation générale BAFA, un agent de la Commune intégrera l'équipe d'encadrement des FRANCAS, en qualité de formateur selon les modalités suivantes :

- d'une part dans le cadre d'une mise à disposition gratuite par la commune sur son temps de travail soit 17h30, du 23 au 30 avril 2022 inclus (tous les jours de 8h30 jusqu'à 12h).
- d'autre part dans le cadre d'un engagement militant hors temps de travail (pour le temps restant).

*M. le Maire fait remarquer qu'une trentaine d'inscriptions a déjà été enregistrée.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'opération présentée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante jointe en annexe.

**5) Délibération n° 23-2022.**

**Ressources humaines.**

**Travaux en régie 2022. Détermination du coût moyen horaire pour les agents affectés aux services techniques.**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide de fixer le coût moyen horaire pour les agents affectés aux services aux services techniques, comme suit :**

### Calcul de l'indice moyen brut

Grades	Nombre d'agents	Cumul Indices BRUTS
Adjoint technique	6	2322
Adjoint technique principal de 2ème classe	6	2718
Adjoint technique principal de 1ère classe	3	1398
Agent de maîtrise	0	0
Agent de maîtrise principal	4	2028
Ingénieur	1	774
	20	9240

Indice moyen BRUT (9240points / 20agents) 462  
Indice MAJORE correspondant 405

### Calcul du coût moyen horaire

Traitement de base (IM 405 au 01/01/21)	1 897,83 €
Charges patronales (48,98 %)	924,96 €
Coût mensuel pour 151.67 heures	2 827,38 €
<b>Coût moyen horaire (2827,38 € / 151.67 h)</b>	<b>18,642 €</b>

**soit un coût moyen horaire arrondi à 18,64€**

*Pour rappel : 18,60 € en 2021.*

#### **6) Délibération n° 24-2022.**

##### **Subvention exceptionnelle au Comité d'Animation.**

*Mme TAURINES rappelle que jusqu'à 2019, les dépenses afférentes à l'organisation du Marché de Noël étaient payées par la Commune, sur le budget du Service Culturel.*

*M. le Maire explique qu'il a été décidé à l'époque de passer par le Comité d'Animation afin que les prestataires puissent être payés immédiatement et que le remboursement des sommes engagées par le Comité d'Animation prendrait la forme d'une subvention exceptionnelle de la Commune à l'association.*

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder au **Comité d'Animation** qui a organisé le marché de Noël sous la halle, le 12 décembre dernier, une subvention exceptionnelle d'un montant total de **1.418,00 €** (918,00 € représentant les droits de place encaissés par la régie municipale + 500 € pour l'animation du marché de Noël).

#### **7) Délibération n° 25-2022.**

##### **Rénovation de l'éclairage des courts de tennis.**

Mme BOULAY, Ajointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, expose :

Suite à la demande de la commune du 14 septembre 2021 concernant la rénovation de l'éclairage des courts de tennis, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

##### **Rénovation des trois courts de tennis :**

- Dépose de 24 projecteurs sportifs PL : 2184 à 2207.
- Vérification des 24 mâts par essais dynamiques avec les nouvelles charges.
- Dans le cas d'insuffisance structurelle des mâts, un nouveau projet sera chiffré avec leur remplacement.
- Pose de 24 nouveaux projecteurs à LED type Grand espace  
4000K - environ 300W - Arrêté du 27/12/2018 : Type c.
- Niveau d'éclairement demandé par la FFT : Uniformité  $\geq 0,7$  - 4000K - 300 lux moyen à maintenir.

- *Rénovation des différents coffrets de commande pour l'allumage de chaque terrain.*

*Pour l'ensemble du projet :*

- *Descendre câble DALI en pied de mât pour communication avec alimentation programmable depuis la trappe de visite.*
- *Le matériel LED répondra aux caractéristiques CAS 1 de la fiche Certificats d'Economie d'Energie RES-EC-104 en termes d'efficacité énergétique et sera garanti 10 ans.*
- *Les valeurs de puissances seront à valider avec une étude d'éclairage. Facteur de maintenance  $\leq 0,9$ .*

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 32%, soit 2 444€/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	10 827€
• Part SDEHG (50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *)	27 500€
• <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>30 562€</b>
<hr/>	
Total	68 889€.

Mme BOULAY explique qu'avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

*M. MARTINET demande si le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur ces travaux à la fin de la l'étude.*

*M. le Maire répond par la négative et il propose de passer au vote.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté,
- décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

(\*) *Le plafond de prise en charge du SDEHG est fixé à 1 800 € pour la fourniture et la pose d'un ensemble sur mât, à 1 000 € pour un appareil sur façade et à 500 € pour un appareil sur support existant. Le plafond des opérations subventionnées d'éclairage sportif de feux tricolores et de coffrets prises est fixé à 85 000 € HT.*

## 8) Délibération n° 26-2022.

### Compte de Gestion 2021.

Rapporteur : Mme MOREL CAYE.

Il est rappelé que le compte de gestion est établi par le receveur de la collectivité, il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes et constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

#### Délibération proposée :

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières,

Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

9) Délibérations n° 27-2022.  
Compte Administratif 2021.

Délibération n° 27a-2022.

Election du Président de séance pour délibérer sur le Compte Administratif.

(Article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. le Maire propose de confier la présidence de la séance à Mme MOREL CAYE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, durant l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif.

Mme MOREL CAYE est désignée Présidente de séance, à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 27b-2022.

Approbation du Compte Administratif 2021 de la commune.

Mme MOREL CAYE, Adjointe au Maire déléguée aux finances, présente en détail le Compte Administratif de la Commune relatif à l'exercice 2021 (cf Tableau des résultats 2021 joint en annexe) :

Section fonctionnement :

Recettes réelles :

« Compte 70 - Produits des services » : Cette ligne traduit toutes les recettes encaissées par la Commune au titre des prestations de services (Le périscolaire, le service des cantines, la piscine, etc ...). Elle rappelle que les taxes funéraires ont été remplacées en 2022 par des redevances (redevance de réduction ou de réunion de corps, redevance de superposition des corps ou de seconde et ultérieures inhumations). Elle fait remarquer que ce compte a encore été entaché par la crise sanitaire en 2021 en raison de la fermeture de classes mais ce qui d'un autre côté, a dispensé de l'achat de repas.

« Compte 73 - Impôts et taxes » : Mme Morel Caye explique que dans le cadre de la réforme fiscale, à compter de l'année 2021, la commune a perdu le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En contrepartie, elle s'est vue transférée la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département afin de garantir la neutralité financière du nouveau dispositif. Concernant, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), elle souligne que le marché immobilier a été très bon en 2021 ; un tableau remis par la Trésorerie de Grenade (voir dans le DOB) reprend année par année le montant des DMTO et fait apparaître une forte augmentation en 2021. Elle indique que les attributions de la CCHT seront réabordées dans la présentation du DOB.

« Compte 74 - Dotations et participations » :

Mme Morel Caye indique que ce compte encaisse :

- La Dotation Globale de Fonctionnement et que la commune a beaucoup perdu car il a fallu participer par le passé au redressement des comptes publics et ce montant n'a jamais été récupéré (En 2014, la dotation forfaitaire était d'environ 1 million d'euros alors qu'en 2017 elle était d'environ de 660 000 euros.).
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR). La commune faisant partie des communes les plus pauvres, c'est cette DSR qui booste la globalité des dotations.
- La Dotation Nationale de Péréquation. Cette dotation est écrêtée tous les ans de 1,50% environ.
- Les différentes participations (Prestations de CAF, aide de l'Etat à l'embauche d'un chef de projet pour le projet Petites Villes de Demain...).

« Compte 75 – Autres produits de gestion courante » : Mme Morel Caye explique que les « autres produits de gestion courante » comprennent notamment les loyers perçus par la commune, dont le principal est celui de la gendarmerie. Elle rappelle que la gendarmerie pèse beaucoup sur les comptes de la Commune car les remboursements de l'emprunt AUXIFIP sont bien plus élevés que les loyers perçus. Elle rappelle les tentatives échouées de renégociation de cet emprunt auprès du Crédit Agricole, qui demandait une indemnité de sortie de 2 millions d'euros. Elle souligne que la commune paie plus d'intérêt pour ce prêt que pour l'ensemble des prêts contractés par la Commune.

Mme Anna TAURINES demande des précisions sur la nature des loyers perçus.

Mme MOREL CAYE répond qu'outre le loyer de la Gendarmerie (qui représente 240 000€ annuel), la commune perçoit les loyers des locations de salles et des locations des logements sociaux.

« Compte 77 – Produits exceptionnels » : Mme Morel Caye fait remarquer que la somme indiquée dans le compte administratif inclut l'indemnisation perçue en dédommagement du sinistre Incendie des logements d'urgence.

« Opération 042 – Opérations d'ordre entre sections » : Mme Morel Caye indique que cette somme correspond à des amortissements de subventions.

Mme Morel Caye poursuit avec les dépenses de fonctionnement.

#### Dépenses réelles :

« Compte 011 – Charges à caractère général » : La crise sanitaire a induit des plus et des moins, dont le détail sera exposé dans le DOB.

« Compte 012 – Charges de personnel » : Les charges sont brutes, il convient de soustraire à cette somme, les atténuations de charges qui apparaissent au compte 013 en recettes.

« Compte 65 – Autres charges de gestion courante » : cette ligne comprend à la fois les sommes versées aux syndicats au titre des contributions, les subventions aux associations et au CCAS, ...

« Compte 67 - Charges exceptionnelles » : la somme est relativement faible, il s'agit entre autres des sommes versées aux jeunes qui participent aux chantiers Jeunes.

Mme Morel Caye passe à la section d'investissement.

#### Section d'investissement

##### Recettes :

Elle indique qu'elles sont constituées :

- des subventions qui ont été notifiées,
- de l'emprunt de 2 millions d'euros.

M. DELMAS rappelle que la commune avait obtenu un taux très intéressant à 0,94% pour ce prêt.

Mme Morel Caye confirme que les taux d'intérêt remontent, elle cite l'exemple d'une commune de l'EPCI qui vient de souscrire un prêt à 1,55%.

- la taxe d'aménagement.

##### Dépenses :

Mme Morel Caye explique que pour chaque opération, on peut voir l'inscription budgétaire, les DM passées au cours de l'année, les réalisations et les restes à réaliser.

Mme Morel Caye indique que ce tableau représente une photographie du Compte Administratif 2021 qui comprend en réalité 214 pages.

La présentation étant terminée et aucune prise de parole n'étant demandée, M. le Maire quitte la salle afin que le Conseil Municipal puisse passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, adopte le Compte Administratif 2021 de la commune, dont la vue d'ensemble est la suivante :

##### Vue d'ensemble :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Réalisations de l'exercice	Section de FONCTIONNEMENT	9 152 413.86	10 192 597.44
	Section d'INVESTISSEMENT	4 602 546.29	5 516 317.59
Reports de l'exercice N-1	Report en section de FONCTIONNEMENT (002)		2 717 831.05
	Report en section d'INVESTISSEMENT (001)	1 224 941.30	



<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>14 979 901.45</b>	<b>18 426 746.08</b>
---------------------------------------	----------------------	----------------------

Crédits à Reporter en N+1	Section de FONCTIONNEMENT		
	Section d'INVESTISSEMENT	255 736.37	1 140 545.31
	<b>Total des Crédits à reporter en N+1</b>	<b>255 736.37</b>	<b>1 140 545.31</b>

Résultat cumulé	Section de FONCTIONNEMENT	9 152 413.89	12 910 428.49
	Section d'INVESTISSEMENT	6 083 223.96	6 656 862.90
	<b>Total cumulé</b>	<b>15 235 637.82</b>	<b>19 567 291.39</b>

M. le Maire regagne la salle et reprend la présidence de la séance.

**10) Délibération n° 28-2022.**

**Bilan des cessions et acquisitions immobilières - Année 2021.**

Mme MOREL CAYE, Adjointe au Maire déléguée aux finances, porte à la connaissance du Conseil Municipal, le bilan des cessions et acquisitions immobilières intervenues au cours de l'année 2021 :

<i>Référence délibération</i>	<i>Désignation du bien</i>	<i>Acquéreur ou Vendeur</i>	<i>Prix</i>	<i>Précisions</i>
<b>CESSIONS IMMOBILIERES 2021</b>				
<i>Néant</i>				
<b>ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2021</b>				
106/2021	Parcelle F N° 220 Lieu-dit « Croix de Lamouziez »	Michèle MICAS	61 000€	---
107/2021	Immeuble C N° 759 36, Avenue Lazare Carnot	Patricia SARNY et Michel PELISSIER	110 000€	---
123/2019	Parcelle B n° 1571	Conseil Départemental 31	1 €	---

Le Conseil Municipal prend acte.

**11) Délibération n° 29-2022.**

**Bilan des formations des élus - Année 2021.**

Mme MOREL CAYE, Adjointe au Maire déléguée aux finances, porte à la connaissance du Conseil Municipal, le bilan des formations suivies par les élus au cours de l'année 2021 :

Organisme de formation :

**Haute-Garonne Ingénierie / ATD 31 - 54, boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse**

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Titre de la formation</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Durée</i>
BOURBON Philippe	Conseiller municipal	Comment redynamiser son centre-bourg ? L'exemple du dispositif départemental Cœur de Vie d'accompagnement des communes	12/10/2021	St Sauveur en présentiel	1 jour
MOREL CAYE Françoise	Adjointe au Maire	Développer une politique de mécénat	26/11/2021	Grenade en présentiel	1 jour

Le Conseil Municipal prend acte.

12) Délibération n° 30-2022.

**Bilan des AP-CP 2021 (Autorisations de Programme et Crédits de Paiement).**

Mme MOREL CAYE, Adjointe au Maire déléguée aux finances, porte à la connaissance du Conseil Municipal, le bilan des AP/CP 2021 :

Numéro	Intitulés	Crédits de paiement 2021	Réalisations 2021
10011	Restauration portail ouest et clocher de l'église Notre Dame : Phase I	46 800,00 €	- €
17001	Vidéoprotection	160 343,00 €	128 106,50 €
17002	Revitalisation Centre Ville : Urbanisation RD 17 La Hille	237 000,00 €	236 604,76 €
	Part CCHT - 458114	390 000,00 €	388 857,26 €
	Part SMEA - 458115	97 000,00 €	96 366,72 €
17003	Rond-point Croix de Lamouzie	77 000,00 €	76 011,33 €
16002	Revitalisation Centre Ville : Aménagement du Quai de Garonne	3 200,00 €	3 160,34 €
	Part CCHT - 458104	351,00 €	350,58 €
	Part SMEA - 458105	41,00 €	40,60 €
19001	Cimetière de la chapelle St Bernard : Allées et pluvial	597 258,00 €	595 182,89 €
19011	Acquisition de véhicules	74 230,00 €	74 226,93 €
19008	Revitalisation Centre Ville : Reconfiguration du jardin de la Mairie	630 000,00 €	627 813,71 €
19009	Revitalisation Centre Ville : Reconfiguration jardin salle des fêtes	1 200,00 €	1 199,52 €
19010	Revitalisation Centre Ville : Reconfiguration cour de l'Espace l'Envol	1 100,00 €	1 050,00 €
21001	Réhabilitation Remise Serres et Pigeonnier	11 200,00 €	11 123,20 €
21003	Aménagement d'une aire de loisirs au Quai de Garonne	162 000,00 €	150 222,00 €
21004	Extension du cimetière de la Magdeleine	- €	- €
21005	Reconstruction Logements d'urgence Espace J.FRANCES	- €	- €
21006	Immeuble Avenue Lazare Carnot / Rue des Jardins	135 000,00 €	112 354,08 €
21007	Equipement numérique des écoles	1 000,00 €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>2 624 723,00 €</b>	<b>2 502 670,42 €</b>

Le Conseil Municipal prend acte.

13) Délibération n° 31-2022.

**Affectation du résultat d'exploitation 2021.**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,  
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2020	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	MONTANTS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVEST.	-1 224 941.30 €	0.00 €	913 771.30 €	255 736.37 € 1 140 545.31 €	884 808.94 €	<b>573 638.94€</b>
FONCT.	2 717 831.05 €	0.00 €	1 040 183.58 €			<b>3 758 014.63 €</b>

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et qu'il doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,  
 Sur proposition de Mme MOREL CAYE, Adjointe au Maire déléguée aux finances,  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	<b>3 758 014.63 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture de l'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	3 758 014.63 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00 €

#### 14) Délibération n° 32-2022.

##### Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

En préambule, Mme MOREL CAYE, Maire Adjoint déléguée aux finances, rappelle que l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire est prévue par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Locales qui dispose : *« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour objectif d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et doit donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

La totalité des éléments du DOB seront transmis au Président de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans. De même la Communauté de Communes des Hauts Tolosans devra transmettre les éléments de son DOB aux communes membres

Mme MOREL CAYE débute la présentation :

#### I – Approche macro-économique :

La plupart des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. La reprise est différenciée selon les régions du monde, la croissance a rebondi de 5.9% en 2021 mais ralentirait à 4.1% en 2022.

Pour la zone Euro : la croissance a redémarré un peu plus tardivement, elle s'est poursuivie, là aussi sur des rythmes différenciés selon les pays. En 2021, croissance de la zone euro : 5.3%, en 2022 elle devrait être de 4.3%.

La France est marquée par une forte hausse de l'inflation.

	2018	2019	2020	2021	Prévisions 2022
Déficit public	2.3%	3.1%	9.1%	7%	4.8%
Dette publique	97.8%	97.5%	115%	115.6%	114%
Taux de dépense publique	54	53.8	60.8	59.9	55.6
Croissance du PIB	1.8%	1.8%	-8%	7%	3.6%

La guerre en Ukraine a des conséquences importantes :

- Turbulences sur les marchés mondiaux avec des hausses de prix sur l'énergie et les matières premières.  
Mme MOREL CAYE parle même de rupture de matières premières dans certains secteurs d'activité.
- Accélération de l'inflation.  
Mme MOREL CAYE souligne que le taux d'inflation approche les 5% au mois de mars.

*A titre indicatif, elle communique le prix du baril de pétrole (111 dollars); elle ajoute que certains économistes s'entendent à dire que le prix de l'essence pourrait atteindre les 3 € le litre à la fin du mois d'avril.*

- Remontée des taux d'intérêt.

Le pouvoir d'achat ainsi que la croissance devraient reculer.

## **2 – Ce qu'il faut retenir de la loi de finances pour 2022 :**

- Stabilité des dotations au niveau de l'enveloppe globale.
- Augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).  
*Mme MOREL CAYE précise que l'augmentation de la DSR représentera 95 millions d'euros en 2022.*
- Compensation sur la perte de taxe foncière sur les logements qui auront obtenu un agrément en 2021 et pour 10 ans.
- Evolution des indicateurs financiers : c'est l'effet de la réforme de la TH et des impôts économiques dans le calcul des indicateurs financiers (potentiel financier, potentiel fiscal, CIF et effort fiscal) qui entreront en vigueur en 2022 et pourraient avoir un effet sur les dotations en 2023 (sauf mise en œuvre d'un mécanisme correcteur).  
*Mme MOREL CAYE indique que l'AMF est montée à nouveau au créneau car les Maires craignent que cela pèse lourd sur le potentiel fiscal et le potentiel financier qui sert au calcul des dotations et que le bloc communal soit pénalisé.*
- Réforme de la taxe d'aménagement :
  - o Révision de la valeur forfaitaire pour 2022 qui passe de 761€/m<sup>2</sup> à 820€/m<sup>2</sup>,
  - o Partage de la taxe au sein du bloc communal,  
*Mme MOREL CAYE ajoute que pour l'heure, les modalités de partage de cette taxe avec l'EPCI ne sont pas connues.*

La loi de finances pour 2021 a prévu de changer le fait générateur du paiement de la taxe d'aménagement, au plus tard à compter du 1er janvier 2023. Ainsi, la mise en paiement ne serait plus liée à la délivrance de l'autorisation d'urbanisme, mais à la déclaration d'achèvement des travaux, avec une échéance à 3 mois et une à 9 mois, à compter de son dépôt.

*Mme MOREL CAYE indique qu'il faudra être très vigilant et suivre de près les déclarations d'achèvement de travaux. Elle demande aux élus s'ils ont des questions sur la loi de finances 2022. Aucun élu ne demande la parole, Mme MOREL CAYE poursuit sa présentation.*

## **3 – Les résultats de 2021 :**

**Compte tenu de la spécificité de l'année 2020 : les évolutions en dépenses et recettes ont également été calculées à partir des résultats de 2019.**

### **Les recettes de fonctionnement 2021 :**

Les recettes de fonctionnement ont évolué de 3.09% (année de référence 2019).

	Réalisé			Hypothèses BP 2022		Evolution 2021/2019	
	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020	Evolution 2022/2021		
<b>Produits de fonctionnement courants stricts</b>	<b>9 486 648</b>	<b>9 502 321</b>	<b>9 800 854</b>	<b>3,14%</b>	<b>9 981 890</b>	<b>1,85%</b>	<b>3,31%</b>
<b>Impôts et taxes (73)</b>	<b>5 556 033</b>	<b>5 616 600</b>	<b>5 811 377</b>	<b>3,47%</b>	<b>5 825 187</b>	<b>0,24%</b>	<b>4,60%</b>
Contributions directes (73111)	3 892 251	3 952 730	4 023 624	1,79%	4 218 581	4,85%	3,38%
Attribution de compensation reçue (73211)	971 762	971 762	971 762	0,00%	954 652	-1,76%	0,00%
FPIC (73223)	137 974	142 926	146 998	2,85%	147 222	0,15%	6,54%
Taxes sur les pylones (7343)	67 984	71 204	72 828	2,28%	74 732	2,61%	7,13%
Taxes additionnelles aux droits de mutation (7381)	431 151	442 117	515 657	16,63%	400 000	-22,43%	19,60%
Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles (7388)	11 213	-	40 906		-	-100,00%	264,81%
Droits de place (7336)	38 169	24 185	28 371	17,31%	30 000	5,74%	-25,67%
Reversements sur paris hippiques (7364)	-	5 377	5 782	7,53%	-	-100,00%	
Solde Impôts et taxes	5 529	6 299	5 449	-13,49%	-	-100,00%	-1,45%
<b>Dotations et participations (74)</b>	<b>2 892 363</b>	<b>3 091 714</b>	<b>2 991 435</b>	<b>-3,24%</b>	<b>3 170 553</b>	<b>5,99%</b>	<b>3,43%</b>
DGF (7411+74121+74127)	1 896 084	1 971 886	2 028 647	2,88%	2 110 255	4,02%	6,99%
Compensations fiscales (74834 et 74835)	138 810	147 824	131 374	-11,13%	144 078	9,67%	-5,36%
FCTVA fonctionnement (744)	12 031	24 685	17 588	-28,75%	13 000	-26,09%	46,19%
Subventions autres organismes (7478)	672 861	692 033	665 486	-3,84%	672 800	1,10%	-1,10%
Emplois jeunes et emplois d'avenir (74711 et 74712)	27 453	2 771	408	-85,28%	-	-100,00%	-98,51%
Autres: 74718 (dont tarification cantine sociale)	32 642	89 368	33 060	-63,01%	95 960	190,26%	1,28%
Autres attributions et participations (7488)	78 630	78 630	45 480	-42,16%	108 000	137,47%	-42,16%
Subventions manager de ville	6 666	17 643	1 570	-91,10%	-	-100,00%	-76,45%
Subvention chef de projet PVD	- €	- €	19 688		-	-100,00%	
Solde participations diverses	27 186	66 874	48 134	-28,02%	26 460	-45,03%	77,05%
<b>Autres produits de fonctionnement courant</b>	<b>1 038 253</b>	<b>794 007</b>	<b>998 042</b>	<b>25,70%</b>	<b>986 150</b>	<b>-1,19%</b>	<b>-3,87%</b>
<b>Produits des services (70)</b>	<b>720 657</b>	<b>494 118</b>	<b>688 572</b>	<b>39,35%</b>	<b>686 150</b>	<b>-0,35%</b>	<b>-4,45%</b>
Mise à disposition de personnel (7084)	3 499	2 499	3 794	51,81%	2 650	-30,15%	8,42%
Redevances services périscolaires (7067)	584 229	431 708	594 897	37,80%	580 000	-2,50%	1,83%
Redevances d'occupation du domaine public (70323)	16 826	17 243	17 208	-0,20%	17 000	-1,21%	2,27%
Redevances à caractère sportif (70631)	47 566	-	32 318		40 000	23,77%	-32,06%
Redevances et droits des services culturels (7062)	759	341	715	109,68%	500	-30,07%	-5,80%
Remboursements de frais (7087)	38 773	19 316	24 270	25,65%	27 200	12,07%	-37,40%
Solde produits des services	29 004	23 011	15 370	-33,21%	18 800	22,32%	-47,01%
<b>Produits de gestion (75)</b>	<b>317 596</b>	<b>299 889</b>	<b>309 470</b>	<b>3,19%</b>	<b>300 000</b>	<b>-3,06%</b>	<b>-2,56%</b>
Revenus des immeubles (752)	317 594	299 887	309 468	3,19%	300 000	-3,06%	-2,56%
<b>Atténuations de charges (013)</b>	<b>146 173</b>	<b>104 110</b>	<b>84 229</b>	<b>-19,10%</b>	<b>70 000</b>	<b>-16,89%</b>	<b>-42,38%</b>
<b>Produits de fonctionnement courants</b>	<b>9 632 821</b>	<b>9 606 431</b>	<b>9 885 083</b>	<b>2,90%</b>	<b>10 051 890</b>	<b>1,69%</b>	<b>2,62%</b>
Produits exceptionnels larges (77)	228 096	339 418	280 463	-17,37%	150 000	-46,52%	22,96%
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>9 860 917</b>	<b>9 945 849</b>	<b>10 165 546</b>	<b>2,21%</b>	<b>10 201 890</b>	<b>0,36%</b>	<b>3,09%</b>

### Le compte 70 : Produit des services

Le compte principal concerne les cantines et le périscolaire. La baisse est liée à la crise sanitaire, ce poste représentant 86% du compte 70.

On enregistre une baisse par rapport aux prévisions des entrées piscines en raison du contexte sanitaire.

A noter que la commune ne perçoit plus la taxe funéraire environ 5K€ par an mais a mis en place au 01/01/2022 la redevance de réduction de corps et de superposition. La recette 2022 est estimée à 3 000€.

### Le compte 73 : Impôts et taxes

Bonne dynamique des bases fiscales avec des évolutions du produit depuis 2017 : +9,34% et 2019 +3,36%, produit reçu 4029K€.

Mme MOREL CAYE assure que cette dynamique devrait se poursuivre. Elle explique que la Commune de Grenade est une commune « pilote » ; la Direction des Finances Publiques teste un nouveau logiciel qui permet de contrôler si tous les éléments de confort, les piscines,... sont bien déclarés par les contribuables, ceci en vue d'une revalorisation des valeurs locatives qui devrait se faire entre 2023 et 2026. Elle indique qu'il y aura des retours sur le compte 73 dès 2022. Elle en profite pour saluer le travail des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

### Pour 2022, deux éléments importants :

- Il est prévu de maintenir les taux d'imposition actuels.

- La revalorisation légale des bases a été fixée à 3,4%.  
*Mme MOREL CAYE indique que cette revalorisation est liée à l'inflation. Elle explique que l'on en revient toujours à des éléments macroéconomiques qui peuvent influencer sur les chiffres, en plus ou en moins.*
- Les bases prévisionnelles pour 2022, communiquées officieusement par les services fiscaux enregistrent une hausse très importante en 2022, en raison du travail effectué avec FININDEV, les services fiscaux, et la CCID dans le cadre d'une démarche d'optimisation des bases.  
Ainsi les bases prévisionnelles de la taxe sur le foncier bâti passent de 7 797 000 en 2021 à 8 248 000 en 2022 soit une augmentation de 5.78%
- Droits de mutation : très bonne dynamique du marché immobilier. Cependant il faut rester prudents (obligations pour les banques des conditions d'attributions des emprunts) – Cette année les taux devraient en revanche rester attractifs

Année	Montant encaissé	Progression %
2010	237 187,00	
2011	210 109,00	-11,42
2012	264 738,00	26
2013	212 361,00	-19,78
2014	198 256,00	-6,64
2015	249 021,00	25,61
2016	324 711,00	30,4
2017	355 234,00	9,4
2018	350 251,00	-1,4
2019	431 151,00	23,1
2020	442 116,00	2,54
2021	515 657,00	16,63

*Mme MOREL CAYE suppose que cette année, le marché de l'immobilier va être influencé par l'inflation, la remontée des taux des emprunts, les durées des prêts (→ 25 ans) ... Elle interroge Mme IBRES à ce sujet. Mme IBRES confirme que le marché de l'immobilier est en train de se calmer.*

*Mme MOREL CAYE ajoute que les nouveaux indicateurs financiers vont jouer également sur le FPIC.*

*Concernant l'attribution de compensation qui va évoluer un peu en 2022, elle explique qu'il a été décidé que les sommes dues à l'EPCI au titre de l'urbanisme ne seraient plus réglées par mandat administratif mais qu'elles seraient déduites de l'attribution de compensation. Elle ajoute que cette façon de faire ne change rien pour la commune mais qu'elle va booster le coefficient d'intégration fiscale de l'intercommunalité.*

#### **Le compte 74 : Dotations et participations**

Tout d'abord la dotation globale de fonctionnement qui est composée :

- **De la dotation forfaitaire** : on note une stabilité depuis 2017 +5,41% depuis 2017, mais la perte suite au redressement des comptes publics n'a pas été rattrapée (en 2014, la dotation était de 1M€, en 2021 663K€)
- C'est grâce à la **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** que l'on enregistre les principales progressions : 2017 : 765K€, 2021 : 985K€ soit +28,76%
- La **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** : troisième composante, égrèment chaque année de 1,45%

A noter sur le compte 74718 : des différences par rapport au budget : - 21960€ par rapport à la prévision, il s'agit de l'aide pour la cantine à 1€ (la période de septembre à décembre non engagée en fin d'année). Une somme de 30 279€ a été encaissée à ce titre en février.

Le fond d'amorçage soutien développement activités périscolaires une différence de 32K€. Une somme de 30 420€ a été encaissée à ce titre en février.

La subvention ATLAS DE LA BIODIVERSITE pour un montant de 12800€ n'a pas été perçue en 2022, décalée à 2023 car décalage des actions subventionnées.

#### **Le Compte 75 : Autres produits de gestion courante**

Ce compte enregistre les loyers dont le principal est celui de la gendarmerie : 240K€ (+ ou – les évolutions de l'indice ILAT)

La dernière révision du bail aura lieu en 2024, il faudra donc rester vigilant pour conserver ce niveau de loyers.

N'oublions pas que les écarts depuis le début qui obligent la commune à prendre sur son fonctionnement : nous en sommes à 800 000€ de différence entre les loyers et les remboursements.

Mme MOREL CAYE fait remarquer qu'avec l'automatisation du FCTVA, la commune devrait récupérer 16,4% par an sur la partie remboursement du capital l'emprunt AUXIFIP. Elle ajoute que pour l'année 2022, cela devrait représenter 19.000 € ; elle rappelle le montant de l'annuité à rembourser à savoir 284 400 €.

### Le Compte 77 : Produits exceptionnels

Le montant versé par l'assurance pour un montant de 135 421€, a été retraité et affecté en investissement pour la reconstruction des logements d'urgence.

En conséquence pour le calcul de la Capacité d'autofinancement, on reprend la somme de 136 862,07€.

### Les dépenses de fonctionnement 2021 :

	Réalisé				Hypothèses BP 2022		Evolution 2021/2019
	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020	2022	Evolution 2022/2021	
Charges de fonctionnement courant strictes	7 938 777	7 656 796	8 228 642	7%	8 927 509	8%	4%
<b>Charges à caractère général (011)</b>	<b>2 227 923</b>	<b>1 960 992</b>	<b>2 140 206</b>	<b>9,14%</b>	<b>2 379 660</b>	<b>11,19%</b>	<b>-3,94%</b>
Bâtiments - Voirie - Réseaux (61522-61523)	263 447	243 403	144 756	-40,53%	167 250	15,54%	-45,05%
Solde charges à caractère général	1 964 476	1 717 589	1 995 450	16,18%	2 212 410	10,87%	1,58%
<b>Charges de personnel (012)</b>	<b>4 985 186</b>	<b>4 918 336</b>	<b>5 270 075</b>	<b>7,15%</b>	<b>5 681 589</b>	<b>7,81%</b>	<b>5,71%</b>
<b>Charges de gestion courante (65)</b>	<b>725 668</b>	<b>777 468</b>	<b>818 361</b>	<b>5,26%</b>	<b>866 260</b>	<b>5,85%</b>	<b>12,77%</b>
Elus (653)	80 462	80 138	92 786	15,78%	94 285	1,62%	15,32%
Service Incendie (6553)	129 328	130 622	131 536	0,70%	134 825	2,50%	1,71%
Contributions organismes de regroupement (6554)	86 125	113 177	103 859	-8,23%	127 000	22,28%	20,59%
CCAS (657362)	210 000	220 000	249 000	13,18%	249 000	0,00%	18,57%
Subventions aux associations (6574)	188 425	147 090	168 409	14,49%	193 000	14,60%	-10,62%
Caisse des Ecoles (657361)	2 150	2 150	2 150	0,00%	2 150	0,00%	0,00%
Autres contributions obligatoires (6558)	26 764	84 290	61 176	-27,42%	63 000	2,98%	128,58%
Solde charges de gestion courante	2 414	- €	9 444		3 000	-68,23%	291,22%
<b>Atténuations de produits (014)</b>	<b>2 251</b>	<b>2 472</b>	<b>1 779</b>	<b>-28,03%</b>	<b>3 000</b>	<b>68,63%</b>	<b>-20,97%</b>
<b>Total charges de fonctionnement courant</b>	<b>7 941 028</b>	<b>7 659 268</b>	<b>8 230 421</b>	<b>7,46%</b>	<b>8 930 509</b>	<b>8,51%</b>	<b>3,64%</b>
Charges exceptionnelles larges (67)	11 146	11 234	22 277	98,30%	13 200	-40,75%	99,87%
prévisions semi budgétaires (68)	2 298	963	3 457	258,98%	2 000	-42,15%	50,44%
<b>Charges de fonctionnement hors intérêts</b>	<b>7 954 472</b>	<b>7 671 465</b>	<b>8 256 155</b>	<b>7,62%</b>	<b>8 945 709</b>	<b>8,35%</b>	<b>3,79%</b>
<b>Evolution hors 012</b>	<b>2 969 286</b>	<b>2 753 129</b>	<b>2 986 080</b>	<b>8,46%</b>	<b>3 264 120</b>	<b>9,31%</b>	<b>0,57%</b>
<b>Evolution 012</b>	<b>4 985 186</b>	<b>4 918 336</b>	<b>5 270 075</b>	<b>7,15%</b>	<b>5 681 589</b>	<b>7,81%</b>	<b>5,71%</b>

Les dépenses de Fonctionnement 2021 enregistrent une augmentation globale de 3.79% par rapport à 2019 :

- Evolution des charges hors masse salariale : 0.57%.
- Evolution de la masse salariale : 5.71%.

### Principales augmentations

#### Le compte 60 :

Pas d'augmentation significative par rapport aux autres années à l'exception du compte 60631 fournitures d'entretien - +14,91% elles passent de 161K€ en 2019 à 202K€ en 2020, et 185K€ en 2021. (Dû essentiellement aux achats COVID : masques, gel...).

On notera aussi que les augmentations de l'énergie n'ont pas affecté les comptes 2021 ce qui ne sera pas le cas en 2022, des hausses sont prévues sur le budget 2022.

#### Le compte 61 : Services extérieurs

Pour rappel :

	2018	2019	2020	2021
	628 K€	772K€	708K€	699K€

Les primes d'assurances augmentent et vont continuer d'augmenter en 2022 au vu du nouveau marché passé : 47 600€ en 2021 contre 71 700€ en 2022.

Des économies sur le compte 6188 : ce compte enregistre les sorties ADOS ALSH – la raison bien évidemment la crise sanitaire.

D'autre part les loyers de CREDIT BAIL prévus en 2021 pour le financement d'un camion n'ont pas commencé puisque le camion devrait être livré au mois de mars (11 500€ prévus pour 2022).

La principale dépense 45k€ reste sur l'hébergement des logiciels.

### Compte 62 : Autres services extérieurs

Augmentation des honoraires de 7K€ à 48K€ cette année : plusieurs contentieux opposant la collectivité à un agent. La collectivité étant assurée elle percevra des remboursements d'assurance.

Le compte principal ce sont les frais de nettoyage 111K€ (décision prise en 2019 d'opter pour le ménage des écoles par deux entreprises).

### Chapitre 012 – charges de personnel

(L'évolution des charges de personnel est l'objet du chapitre 5 du DOB)

### Compte 65 : Autres charges de gestion courante

2018	2019	2020	2021
701	726	777	818

Soit une augmentation de 16,69% entre 2018 et 2021

- Augmentation de 25% de la subvention du CCAS passée de 195k€ en 2018 à 249K€ en 2021

En K€	2018	2019	2020	2021	2022
Subv. CCAS	195	210	220	249	249

- Pour les associations en revanche les inscriptions budgétaires ne sont pas consommées  
Inscription 190K€ : subventions attribuées et versées 168K€. (Contraintes sanitaires : les manifestations exceptionnelles ont été annulées dans la plupart des cas).
- Le compte 65548 enregistre une augmentation liée aux remboursements d'emprunts contractés auprès du SDEHG et du SMEA ainsi qu'au remaniement des imputations à la demande de la Trésorerie (Inscriptions 2022 : + 15 000€ prévus initialement sur le 615232 et + 20 000€ prévus initialement en investissement).

Compte 65548	Réalisé				Prospectives		
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
SDEHG	56 607	65 885	74 340	89 915	112 000	112 000	112 000
SMEA (Pluvial - Rue Gambetta)				3 921	3 921	3 921	3 921
SMEA (Pluvial - La Hille)				6 582	6 582	6 582	6 582
SMEA (Pluvial - Rue Chaupy)					3 120	3 120	3 120

A la suite d'un audit financier, le Comité syndical du SDEHG a adopté, le 28 janvier 2022, de nouvelles modalités d'intervention et des axes prioritaires pour la réalisation de son programme « Service Public Local de l'Energie 2022-2026 ». Les participations de la commune seront désormais fixées en fonction de sa taille (commune rurale ou urbaine) et de la nature l'intervention demandée. Le programme communal devra être étudié avec précision car les taux de participation du SDEHG sont globalement plus bas qu'ils ne l'étaient jusqu'à présent. Pour les travaux d'extension du réseau d'éclairage public, le taux de participation du SDEHG est passé à 50%

*M. VIDONI-PERIN demande des précisions sur l'augmentation de la ligne « élus ».*

*Mme MOREL CAYE répond que l'augmentation est liée aux contrats de retraite qui ont été souscrits par certains élus.*



#### 4 - L'endettement :

En 2021, la commune a contracté un emprunt de 2 000 000€ pour financer ses investissements.

Durée : 25 ans.

Taux : 0.94%.

Mme MOREL CAYE rappelle que cet emprunt a été contracté en 2021 et qu'elle a commencé à rembourser les annuités trimestrielles. Elle ajoute que la collectivité a bénéficié d'un taux d'intérêt encore très attractif. Elle pense que la commune a bien fait et elle cite l'exemple d'une commune de la CCHT qui vient d'emprunter à 1,55%. Elle ajoute que l'Agence France Locale a avantage à l'époque la commune de Grenade car elle était Centre Bourg et elle adhérerait au dispositif « Petites Villes de Demain » ; les fonds ont été versés très rapidement.

M. le Maire fait remarquer que l'Etat conseille aux communes de travailler avec La Banque des Territoires dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », mais qu'au final les taux accordés par La Banque des Territoires sont moins intéressants. Il rappelle que l'Agence France Locale est une banque créée par les collectivités pour les collectivités.

#### L'encours de la dette au 31/12

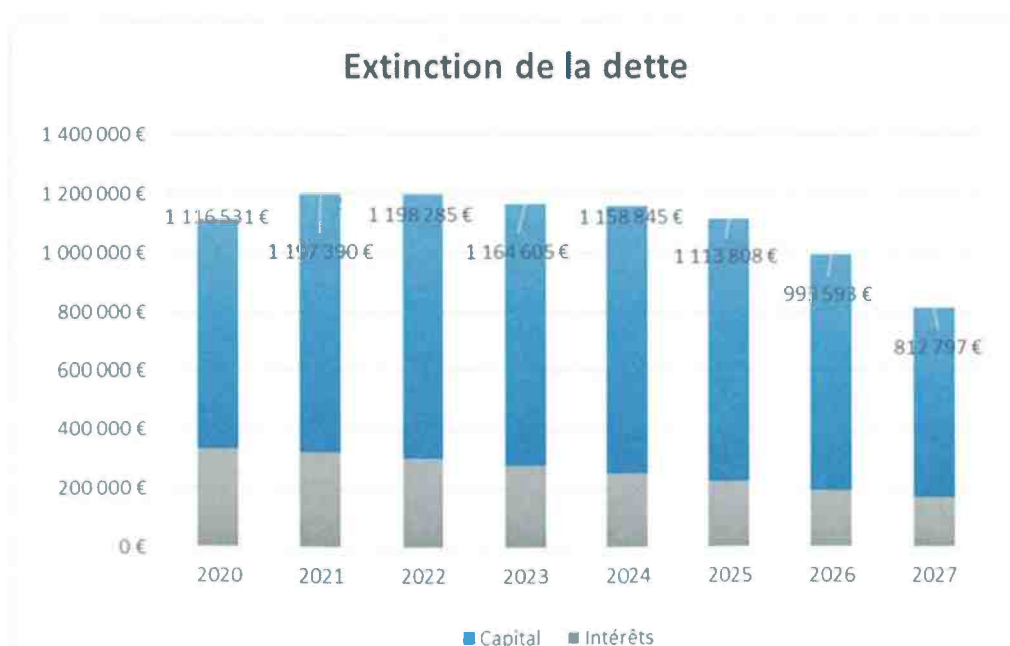
	2018	2019	2020	2021	2022
Encours global	9 785	9 042	8 411	9 539	8 647
Dont AUXIFIP	3 084	2 981	2 871	2 754	2 630

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capital dette antérieure	722 583	742 984	780 698	872 429	892 372	885 053	906 705
Intérêts dette antérieure	371 988	323 737	335 833	324 961	305 913	279 552	252 139
Annuité dette antérieure	1 094 571	1 066 721	1 116 731	1 197 390	1 198 285	1 164 605	1 158 845

#### Tableau des tombées d'emprunts

2022	2023	2024	2025	2026
+ 895 €	- 33 680 €	- 5 760€	- 45 036€	- 120 216

Mme MOREL CAYE fait remarquer qu'il faudra attendre 2025 et 2026 pour avoir une vraie tombées d'emprunts. Elle précise que ces emprunts correspondent aux emprunts contractés en 2013/2014 pour financer les gros investissements de l'époque (école, ALSH...).



	Grenade 2020	Grenade 2021	Seuils d'alertes	
Taux d'autofinancement de l'investissement : Epargne nette/Dépenses d'équipement	47%	18%		
Indicateurs d'endettement : Annuité/Produits de fonctionnement	11,52%	12,08%		
Ratios pour seuils d'alerte	Marge d'autofinancement courant (Charges de fonctionnement + Remboursement de la dette)/Produits de fonctionnement	91%	95%	Seuil d'alerte : si > 100% pendant deux exercices consécutifs
	Rigidité des charges structurelles (Charges de personnel + Annuité de la dette)/Produits de fonctionnement	0,62	0,65	Seuil : - 0,80
	Niveau d'endettement : (Encours de la dette/Produits de fonctionnement)	0,89	0,97	Seuil : 1,66 > 5 000 hab.

### 5 - Les charges de personnel :

	2018	2019	2020	2021
<b>Traitements + charges patronales</b>				
Rémunérations brutes	2351	2387	2480	2496
Supplément familial	44	47	48	48
Autres indemnités	309	329	344	370
Rémunérations des non-titulaires	475	679	546	750
Emplois d'insertion	80	2	0	3
Emplois d'avenir	120	38	4	0
Rémunérations d'apprentis	1	10	10	7
Cotisations URSSAF	529	528	500	558
Cotisations Assedic	32	27	21	28
Cotisations Retraite	684	701	738	756
Cotisations ATIACL	8	10	9	10
Cotisations CDG CNFPT	56	59	53	63
Cotisations FNAL	15	15	14	16
Autres versements sur rémunérations	9	9	9	9
<b>Sous-total</b>	<b>4713</b>	<b>4841</b>	<b>4776</b>	<b>5114</b>
<b>Autres charges de personnel</b>				
Cotisations assurances	97	98	98	111
Versement FNC supplément familial		3	1	0
Médecine du travail	13	14	12	12
Action sociale : CNAS	28	29	31	30
<b>Sous-total</b>	<b>138</b>	<b>144</b>	<b>142</b>	<b>153</b>
	4851	4985	4918	5267

### Evolution CA 2020/CA 2021

#### **Impacts contraints à effectifs identiques : 117 912€**

- PPCR : coût de la revalorisation 2021 : 39 000€
- Indemnité de précarité : 30 000€
- Avancements de grade : 8 192€
- Impact COVID Affaires Scolaires/intendance 40 000 €

#### **Retour à un fonctionnement plus normal (suite COVID) : 134 230€**

- Réouverture de la piscine 39 000€
- Contractuels pour service Enfance 77 630€
- Contractuels pour service Jeunesse 17 600€

#### **Impacts divers : 87 325€**

- Revitalisation Bourg Centre 23 225€  
0.5 ETP en 2020 (décalage départ ancien et arrivée d'un nouveau manager de ville)  
1.16ETP en 2021 (12 mois manager et 4 mois à ½ temps chef de projet PVD)
- Adjoint urbanisme (arrivée fin d'année 2020) 27 000€
- Responsable culture à temps complet 10 000€
- Police Municipale (arrivées/ départs) 13 000€
- Marchés public 14 000€  
(écart départ arrivée en 2020 /et écart grade 1 à grade 3 de catégorie B + prime)

### Prévisions charges de personnel 2022

Pour la masse salariale 2022 (compte 64111 : salaires + charges ) la prévision pour le BP 2022 est de **5 410 000€** (5 230 586€ au BP 2021, 5 114 983.54€ réalisés au CA 2021)

#### **Les impacts contraints pour l'année 2022 :**

- Revalorisations et reclassements 49 035€  
(Mesures spécifique hors avancements)
- Prime de précarité 65 801€
- Indemnité Inflation 16 500€

**Avancements 2022 :** 20 000€

#### **Evolution du coût de l'assurance groupe :**

Qui passe de 110 771.96€ au CA 2021 à 216 289€ au BP 2022.

**Au total le chapitre 012 : Charges de personnel est estimé au BP 2022 à 5 682 760€** (5 392 120€ au BP 2021).

### Recettes liées à la masse salariale :

- Atténuations de charges : 70 000€.
- Dotations de l'Etat pour les rythmes scolaires (TAPS) : 78 000€.
- Dotation de l'Etat pour les passeports et cartes d'identité : 24 260€.
- Dotation de l'Etat pour élections : 3 960€.
- Subvention de l'Etat pour chef de projet PVD : 19 687€.
- Participation de l'Etat pour service minimum au cas de grève dans l'Education Nationale : 1922€ en 2021.
- Remboursement indemnité inflation : 16 500€.
- Participation prévisionnelle de la CAF sur les activités périscolaires : 660 000€. La majeure partie des coûts de fonctionnement des services périscolaires est constituée de frais de personnel.

Sur la base des chiffres 2020 ( les comptes de résultats 2021 ne sont pas encore envoyés) :

- Sur le dossier périscolaire ( AIC + mercredi AM enfance + mercredi AM jeunesse), le montant des aides CAF ( hors CEJ) représente 21% du coût total  
le montant du fond de soutien représente 8,5%  
Pour info, les frais de personnel représente 88,5% du cout total
- Sur l'extrascolaire ( centre de loisirs vacances enfance et préados) le montant des aides CAF ( hors CEJ) représente 12% du coût total  
Pour info, les frais de personnel représente 85% du cout total
- Sur le CLAC collège , la PSO Caf représente 49% du coût total
- Pour info, les frais de personnel représente 99% du cout total

Concernant le montant du CEJ , celui-ci correspond à 31,5% du montant total des coûts des 3 dossiers.

## 6 - Les recettes d'investissement pour 2022 :

Pour plus de lisibilité, les programmes pluriannuels, déclinés dans les AP/CP, vous seront désormais présentés en dépenses et recettes prévisionnelles et/ ou attribuées.

- Les reports de subventions de l'année 2021 (RAR recettes) : 1 125 171.01€.
  - Les subventions inscrites au BP 2022 : 122 230.77€ (dont 70 000€ de PUP ALTEAL sur l'opération Rond-Point Croix De Lamouzie).
- Le FCTVA :
  - o Estimé au titre de 2021 : 210 000€.
  - o FCTVA Sur le remboursement en capital de la gendarmerie : 21 000€.

La réforme d'automatisation du FCTVA a rendu un certain nombre de dépenses inéligibles dont l'aménagement de terrains, les plantations et l'acquisition de logiciels informatiques. La perte financière pour la commune est de 315 000€.

Libellé	Article	Perte FCTVA
Travaux Route de la Hille	2312	14 181 €
Travaux Route de la Hille - Part CCHT	458114	63 788 €
Travaux Route de la Hille - Part SMEA	458115	15 808 €
Reconfiguration Jardins de la Mairie	2312	95 013 €
Travaux des allées du Cimetière Saint-Bernard	2312	70 303 €
Création du Pumptrack et abattage cyprès	2128	20 489 €
Fonds de concours voirie pool routier	2041512	11 188 €
Travaux du Parking Guichet Unique	2128	6 562 €
Acquisition logiciels informatiques	2051	8 288 €
Accessibilité PMR Parking Roller et Cimetière Saint-Caprais	2128	3 835 €
Installation sols souples Ecoles et équipements sportifs	2128	3 552 €
Plantations	2121	437 €
Autres	Divers	2 191 €
<b>Total Perte FCTVA 2022 sur dépenses 2021</b>		<b>315 635 €</b>

Mme MOREL CAYE tient à remercier le service comptabilité de la commune qui fait un travail remarquable. Il analyse en détail chaque devis de manière à voir avec Mme la Trésorière, s'il y a moyen de récupérer certaines sommes dans le cadre du FCTVA.

- La taxe d'aménagement : Estimation à 150 000€.  
Réforme de la taxe d'aménagement à compter de 2023, la taxe sera émise à partir de l'achèvement des travaux et non plus à compter de la délivrance du permis de construire.  
La loi prévoit un partage obligatoire de la taxe d'aménagement entre la Commune et la CCHT sans plus de précision pour l'instant (une délibération concordante est nécessaire).
- Les remboursements liés aux opérations pour compte de tiers :
  - o 15 374€ électrification programme route de Toulouse.
  - o 88 797.55€ part SMEA sur la phase 2 du Quai de Garonne.

## 7- Les perspectives et le tableau d'équilibre général

TABLEAU D'EQUILIBRE

(en K€)

		CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Hypothèses BP 2022
<b>Produits de fonctionnement</b>	(1)	9306	9485	9 500	9 554	9 799	10 038
c/70							
c/73 (sauf 014)							
c/74							
c/75							
<b>Charges de fonctionnement</b>	(2)	7388	7793	7 553	8 537	8 146	8 910
c/60							
c/61							
c/62 (sauf 621)							
c/63							
chap 012(-013)							
chap 65							
<b>Épargne Brute de Fonctionnement</b>	(3)	1918	1692	1 947	1 017	1 653	1 128
<b>Produits exceptionnels</b>	(4)	107	130	109	80	141	150
Chap 77 (sauf 775, 776, 777, 779)							
<b>Charges exceptionnelles</b>	(5)	11	11	11	19	22	13
Chap 67							
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	(6)	2014	1811	2 045	1 078	1 772	1 265
(6) = (3) + (4) - (5)							
<b>Charges financières</b>	(7)	372	348	326	314	315	306
Chap 66							
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>	(8)	1642	1463	1 719	764	1 456	959
(8) = (6) - (7)							
<b>Remboursement Capital Emprunts</b>	(9)	723	743	768	869	868	892
Chap 16							
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	(10)	919	720	951	-105	588	67
(10) = (8) - (9)							
<b>Recettes d'investissements</b>	(11)	980	1075	461	1969	1273	1712
subventions		440	518	152	1294	579	1247
FCTVA		211	320	133	300	325	210
Taxes Aménagement		197	151	172	150	181	150
SMFA					210	0	0
Opérations pour cpte tiers		132	86	4	15	189	104
<b>CAPACITÉ D INVESTISSEMENTS</b>	(12)	1559	1795	1 412	1 864	1 861	1 779
(12) = (10) + (11)							
<b>Dépenses d'investissements</b>	(13)	1824	1274	1 667	4937	2739	3234
Dépenses d'équipements							
Acquisitions d'immobilisations							
<b>Opérations pour le compte de tiers</b>	(14)	421	201	314	614	486	138
<b>Apurement des ICNES</b>	(15)	0	0	40	40	40	40
c/1068 Dépenses							
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	(16)	396	320	609	3 727	1 404	1 633
(16) = (13) - (12) + (14) + (15)							
<b>Cessions d'immobilisations</b>	(17)	95	98	230	0	140	0
chap 024							
<b>Emprunts contractés</b>	(18)	0	0	150	2000	2000	0
Chap 16							
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	(19)	-251	418	229	1 727	-736	1 633
(19) = (16) - (17) - (18)							
<b>Fonds de roulement n-1</b>	(20)	2679	2427	2 846	2 617	2 617	3 353
<b>NOUVEAU FONDS DE ROULEMENT</b>	(21)	2427	2846	2 617	890	3 353	1 720

Mme MOREL CAYE explique le tableau d'équilibre général et commente plus particulièrement les chiffres du CA 2021 et des hypothèses du BP 2022.

M. le Maire rappelle que par prudence, seules les subventions notifiées sont inscrites.

## 8 – Les ratios 2021

Comparaison avec la strate de 5 à 10 000 habitants.

Population totale INSEE Grenade (équivalent population N-3) :

- 2020 : 8946 habitants,
- 2021 : 9007 habitants,
- 2022 : 9010 habitants.

### RATIOS 2021 - basés sur la population INSEE 2021 soit 9007 habitants

	Grenade 2020	Grenade 2021	Strate 2019
Dépenses réelles de fonctionnement (sauf 72) / population	844 €	952 €	935 €
Produit des impositions directes/ population (hors fiscalité reversée)	442 €	447 €	507 €
Produit des impositions directes / population (ce ratio intègre les prélèvements pour reversement de la fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par l'EPCI)	550 €	555 €	684 €
Recettes réelles de fonctionnement / population (ressources dont dispose la collectivité à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance)	1 061 €	1 129 €	1 133 €
Dépenses brutes d'équipement / population (compte 20 sauf le 204, cptes 21,23,454,456,458 plus Régie)	228 €	356 €	305 €
Dette / population (avec AUXIFIP) <i>Pour information Ratio Dette/Population (sans AUXIFIP) : 753€</i>	940 €	1 059 €	860 €
DGF (cpte 741) / population	220 €	225 €	153 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	63,74%	62%	56,00%
Marge d'autofinancement courant / DRF + remboursement de la dette (travaux en régie exclus)	91,26%	93%	90,10%
Taux d'équipement : Dépenses brutes d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	17,55%	32%	27%
Taux d'endettement : Dette / Recettes réelles de fonctionnement	88,54%	94%	76.1%
Taux d'épargne : Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	17,90%	17%	16.6%
Capacité de désendettement : encours de la dette/ Epargne brute	4,89 ans	6,6 ans	4.3 ans
Coefficient global de clôture (en incluant le prêt AFL 2021)	sans-objet	104 jours	
Coefficient global de clôture (sans le prêt AFL 2021)	88 jours	42 jours	

*Mme MOREL CAYE et M. le Maire communiquent ensuite au Conseil Municipal la liste des principaux investissements prévus en 2022.*

9 – Les principaux investissements prévus en 2022

Hypothèses pour Dépenses Investissement BP 2022 par opération

V2 - MAJ le 25/02/2022

Libellé	Montant
<b>10011 - Restauration de l'église</b>	<b>52 000,00 €</b>
MOE 1ère tranche de travaux Eglise - Axe 2 - Action 2.4.1 Travaux Eglise Notre-Dame	46 800,00 €
Remplacement du tableau de commande des cloches- Eglise Notre Dame	5 200,00 €
<b>10013 - EQUIPEMENT DES ECOLES</b>	<b>4 250,00 €</b>
1 banquette pour classes La Bastide Maternelle	150,00 €
15 chaises pour classes La Bastide Maternelle	520,00 €
2 meubles tiroirs pour classes La Bastide Maternelle	900,00 €
2 tables pour classes La Bastide Maternelle	180,00 €
Cabane de jardin Gouze Maternelle	1 200,00 €
Lave linge La Bastide Maternelle	350,00 €
Seche linge à condensateur La Bastide Maternelle	400,00 €
Meuble rangement (9 cases) Gouze Elémentaire	150,00 €
Meuble rangement Hall Gouze Elémentaire	200,00 €
Porte manteaux Ecole Gouze Elémentaire	200,00 €
<b>10016 - REHABILITATION DU PATRIMOINE BATI</b>	<b>61 175,00 €</b>
Climatisation bureaux RDC et 1er Etage Mairie	26 000,00 €
Peinture menuiseries bois Espace l'Envol	4 100,00 €
Porte de Secours Gendarmerie	3 950,00 €
Remplacement porte local stockage Salle des Fêtes	4 625,00 €
Travaux Toiture Eglise Saint-Caprais	22 500,00 €
<b>10018 - RENOVATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE</b>	<b>11 300,00 €</b>
Volets roulants Ecole BASTIDE Elémentaire	2 200,00 €
Volets roulants Ecole GOUZE	5 600,00 €
Doublage PLACO + peinture Ecole Bastide Elémentaire	3 500,00 €
<b>10019 - EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS</b>	<b>6 410,00 €</b>
Buts de hand Gymnase	3 100,00 €
Consoles de jeux pré ados Halle aux Agneaux	610,00 €
Lignes d'eau Piscine	800,00 €
Panneaux de basket - cercles - filets pour Gymnase et Ecole Gouze	1 900,00 €
<b>10020 - RENOVATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES</b>	<b>154 210,00 €</b>
Aménagement Vestiaires douches filles pour usage Stage JMF et Piscine	26 000,00 €
Cheminement en enrobé des vestiaires jusqu'au stade Merlo	32 350,00 €
Agrandissement porte accès MNS Piscine	5 200,00 €
Porte pour terrain de tennis	660,00 €
Réfection de la Piste de Roller suite aux inondations	90 000,00 €
<b>10022 - EQUIPEMENTS CULTURELS &amp; DE COMMUNICATION</b>	<b>23 317,00 €</b>
Acquisition de 2 tentes logotées 4X4 pour manifestations	3 000,00 €
Acquisition fonds de DVD pour Bibliothèque	3 000,00 €
Acquisition livres + CD-audio pour Bibliothèque	13 500,00 €
Acquisition supplémentaire de livres pour Subvention CNL Bibliothèque	3 377,00 €
Acquisition Tablette Bibliothèque	440,00 €
<b>10024 - EQUIPEMENTS DES SERVICES</b>	<b>130 169,00 €</b>
1 Affûteur de chaîne PRO ESPV	140,00 €
1 Tondeuse - ESPV	1 420,00 €
3 Outillages par binôme (caisses outils)- ESPV	500,00 €
5 Casques forestiers- ESPV	500,00 €
Aspirateur vide cave - VOIRIE	3 420,00 €
Perceuse à percussion	502,00 €
Scie sabre - VOIRIE	450,00 €
Scie sabre pneumatique - FERRONNERIE	220,00 €
Scie sauteuse - VOIRIE	250,00 €
Touret à meuler - MECA	600,00 €
Tondeuse à main pour Pumptrack et Jardins Mairie	1 450,00 €
Tronçonneuse petit format - ESPV	480,00 €
1 Tente réception 4 X 8m - VOIRIE	2 425,00 €
10 Blocs béton - VOIRIE	3 250,00 €
Panneaux signalisation - "INTERDIT" - VOIRIE	2 530,00 €
Autolaveuse Jagan/Foot/Rugby	1 600,00 €
Changement d'un volet roulant métallique coté Balayeuse STM	2 800,00 €
Barrières MANIFESTATION - VOIRIE	6 360,00 €
Acquisition Cameras Videoprotection	6 000,00 €
Système de Videoprojection pour Salle du Conseil Municipal	2 500,00 €
Matériel Mobile	600,00 €
Acquisition ordinateurs (20 postes + 10 écrans)	18 000,00 €
Reseau WIFI Mairie	3 000,00 €
Serveurs Mairie	20 000,00 €
Onduleurs Mairie	3 000,00 €
Licences ADOBE CC - Infographie	5 500,00 €
KASPERSKY Endpoint Security - Anti-Virus	2 900,00 €
Licences Microsoft 2022 (Serveurs, Clients et RDP)	9 550,00 €
TEAMVIEWER - Maintenance a distance	1 800,00 €
VEEAM - Sauvegarde	1 400,00 €

Equipements Techniques

Equipements Informatiques



**Hypothèses pour Dépenses Investissement BP 2022 par opération**

V2 - MAJ le 25/02/2022

	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Autres équipements	Provision pour équipements urgents (Gestion Service Finances)	5 000,00 €
	Isoloirs pour Saint-Caprais	2 100,00 €
	Rideaux de scène Salle des Fêtes	4 500,00 €
	1 armoire rangement masques Guichet Unique	450,00 €
	Bac de retour produits entretien - Ancienne laiterie	300,00 €
	2 rayonnages local entretien - Ancienne laiterie	1 700,00 €
	Armoire rangement - VOIRIE	1 000,00 €
	6 chaises de bureaux pour les directeurs du service Enfance	1 257,00 €
	1 armoire pour défibrillateur Saint-Caprais	620,00 €
	Défibrillateurs (2 extérieurs) - Mairie/La Hille	3 800,00 €
	Radar Cinémomètre LASER TRUSPEED	4 680,00 €
	2 Caméras Piétons AXON Body pour Police Municipale	1 615,00 €
	<b>10026 - PLANIFICATION URBAINE</b>	<b>44 394,00 €</b>
	PLU - Déclaration de projet MECDU pour parc photovoltaïque à St-Caprais en zone Natura 2000	10 000,00 €
	PLU - STECAL / MECDU pour déclassement EBC / Projet Vet Agri Services	12 000,00 €
	PLU - Evaluation Environnementale (intervention d'un naturaliste)	3 920,00 €
	PLU - Insertion annonces légales (compte 2033)	600,00 €
	PLU - Mission supplémentaire : reprise complète du diagnostic	7 200,00 €
PLU - Prestations supplémentaires (réunions, journées d'études, ...) y compris la mise à jour de l'EIE	9 000,00 €	
PLU - Révision de prix	1 674,00 €	
<b>10027 - AMENAGEMENT DE VOIES DE CIRCULATION SECURISEES</b>	<b>123 300,00 €</b>	
CCHT - Fonds de concours annuel Voirie	68 300,00 €	
CCHT - Fonds de concours Trottoirs Rue de l'Egalité	25 000,00 €	
CCHT - Fonds de concours Trottoirs Rue Wagram	30 000,00 €	
<b>10029 - HARMONISATION &amp; MODERNISATION EQUIP URBAINS</b>	<b>10 700,00 €</b>	
Achat mobilier urbain - Différents emplacements dans la ville	7 100,00 €	
Acquisition plots tour de Halle - Marché hebdomadaire	3 600,00 €	
<b>12002 - RESTAURANTS SCOLAIRES COMMUNAUX</b>	<b>6 550,00 €</b>	
2 étagères inox Restaurant La Bastide Elémentaire	350,00 €	
Hotte aspirante Restaurant scolaire La Bastide Maternelle	6 000,00 €	
Table desserte restaurant scolaire La Bastide Maternelle	200,00 €	
<b>12005 - CIMETIERES ET CHAPELLES</b>	<b>3 000,00 €</b>	
Reprise technique de concessions cimetières	3 000,00 €	
<b>16002 - AMENAGEMENT QUAI DE GARONNE</b>	<b>50 160,00 €</b>	
Portails de sécurité+ automatisme (fourniture et pose)	50 160,00 €	
<b>16004 - ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX</b>	<b>25 000,00 €</b>	
Cheminement piétonnier Cimetière St CAPRAIS pour Personnes à mobilité réduite	25 000,00 €	
<b>17001 - VIDEOPROTECTION</b>	<b>143 500,00 €</b>	
Camera de Videoprotection Nomade	7 500,00 €	
Scopelec - Videoprotection - Dernière phase Mairie	136 000,00 €	
<b>17002 - URBANISATION RD17 - LA HILLE -</b>	<b>59 500,00 €</b>	
Travaux Compte MAIRIE	11 500,00 €	
MOE entrée de ville - rond-point RD17-La Hille - Part MairieAxe 4 - Action 4.2.5La Hille	13 000,00 €	
Travaux LOT 2 - entrée de ville - rond-point RD17-La HilleAxe 4 - Action 4.2.5	35 000,00 €	
<b>458115 (17002) URBANISATION RD17 - LA HILLE -Compte SMEA</b>	<b>25 500,00 €</b>	
Travaux Compte SMEA	25 500,00 €	
<b>458114 (17002) URBANISATION RD17 - LA HILLE -Compte CCHT</b>	<b>28 450,00 €</b>	
Travaux Compte CCHT	28 450,00 €	
<b>17003 - ROND POINT CROIX DE LAMOUCIC</b>	<b>599 800,00 €</b>	
Acquisition parcelle ALTEAL	70 000,00 €	
CACG - Renforcement conduite + PEI + Bouches d'arrosage EV	85 000,00 €	
Coordonateur SPS	3 000,00 €	
Effacement réseau Orange	12 000,00 €	
Etudes géotechniques	7 500,00 €	
Levés Topo complémentaires	5 300,00 €	
MOE entrée de ville - rond-point RD17-Piquette	15 000,00 €	
MOE - Révisions de prix	2 000,00 €	
Travaux entrée de ville - rond-point RD17-Piquette	400 000,00 €	
<b>19001 - CIMETIERE DE LA CHAPELLE SAINT BERNARD</b>	<b>2 200,00 €</b>	
Travaux de voirie Cimetiere Saint Bernard	2 200,00 €	
<b>19002 - ETUDE FAISABILITE COMPLEXE SPORTIF</b>	<b>12 600,00 €</b>	
Etude de faisabilité pour complexe sportif	12 600,00 €	
<b>19005 - REHABILITATION BATIMENTS ILOT CRAYSSAC</b>	<b>80 000,00 €</b>	
Réfection de la toiture de la Maison des Projets	80 000,00 €	
<b>19008 - RECONFIGURATION JARDIN DE LA MAIRIE</b>	<b>52 100,00 €</b>	
MOE reconfiguration Jardin Mairie	2 100,00 €	
MOE - Révisions de prix	1 000,00 €	
Travaux reconfiguration jardin Mairie	49 000,00 €	
<b>19010 - RECONFIGURATION COUR ESPACE L'ENVOI</b>	<b>413 830,00 €</b>	
Coordonateur SPS	2 500,00 €	
MOE reconfiguration cour Espace Envoy	37 750,00 €	
MOE - Mission complémentaire / pb géothermie	7 080,00 €	
MOE - Révisions de prix	1 500,00 €	
Travaux de reconfiguration Cour Espace l'Envoy	365 000,00 €	

**Hypothèses pour Dépenses Investissement BP 2022 par opération**

V2 - MAI le 25/02/2022

Libellé	Montant
<b>19012 - PLANTATIONS</b>	<b>720,00 €</b>
Arbres Quai de Garonne /Cours Valmy/Collège	720,00 €
<b>21001 - REHABILITATION REMISE SERRES</b>	<b>402 200,00 €</b>
Travaux Remise Serres	345 000,00 €
Travaux WC Remise Serres	45 000,00 €
Premier équipement : Ameublement Remise Serres (Mobilier + Autres : lampes, corbeilles,...)	6 200,00 €
Système de Videoprojection pour Salle Remise Serres	6 000,00 €
<b>21003 - AMENAGEMENT AIRE DE JEUX QUAI DE GARONNE</b>	<b>160 866,00 €</b>
Skate parc - Bowl Aire de loisirs quai de Garonne	95 000,00 €
Etudes de portance pour skate park	400,00 €
WC Aire de Loisirs Quai de Garonne	65 466,00 €
<b>21004 - EXTENSION DU CIMETIERE DE LA MAGDELEINE</b>	<b>26 400,00 €</b>
Extension du nouveau cimetière - MOE Cimetière de la Magdeleine	26 400,00 €
<b>21005 - RECONSTRUCTION LOGEMENTS D'URGENCE</b>	<b>215 000,00 €</b>
Reconstruction Logements d'urgence	215 000,00 €
<b>21007 - EQUIPEMENT NUMERIQUE DES ECOLES</b>	<b>121 370,00 €</b>
Equipelement numérique des Ecoles Elementaires	121 370,00 €
<b>458107 - Création Plateaux traversants</b>	<b>66 000,00 €</b>
Plateaux traversants : 1 sur RD2 + 1 sur RD17 + 1 sur RD29a	66 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>3 115 971,00 €</b>

Aucune prise de parole n'est demandée, M. le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la tenue du **Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022.**

---

Départ de M. Florent MARTINET

---

### 15) Questions diverses.

M. le Maire communique les dates des réunions ou manifestations à venir :

- Mercredi 23.03.2022 (16h) : Réunion de la Commission Enfance Jeunesse (en Mairie).
- Mercredi 23.03.2022 (18h) : Cérémonie citoyenne de remise des cartes électorales aux jeunes de 18 ans (en Mairie).
- Jeudi 24.03.2022 (16h) : Inauguration de la Maison Départementale de Proximité par le Président du Conseil Départemental (dans les locaux du CD 31 au rond de Save).
- Samedi 26.03.2022 (11h) : Remise des Prix du concours photos du Printemps des Poètes (à la bibliothèque).
- Mardi 29.03.2022 (18h) : Formation Teams pour les élus (en Mairie).
- Mardi 05.04.2022 (14h30) : Remise des prix du Concours des Villes et Villages Fleuris 2021 (au Conseil Départemental 31). M. le Maire donne les noms des particuliers primés : Mme Michèle IBRES, Mme Yvette QUARCY et M. Romano CAGNASSO.
- Mardi 05.04.2022 (18h) : Réunion de Groupe -> préparation de la réunion du Conseil Municipal du 12.04.2022 (en Mairie).
- Vendredi 08.04.2022 (à partir de 17h30) : Assemblée Générale de l'Association Arbres et Paysages d'Autan (à Montesquieu-Lauragais).
- Lundi 11.04.2022 (17h30) : Réunion de la Caisse des Ecoles (en Mairie).
- Mardi 12.04.2022 (17h30) : Réunion du Conseil d'Administration du CCAS (au CCAS).
- Mardi 12.04.2022 (19h) : Réunion du Conseil Municipal (en Mairie).
- Jeudi 14.04.2022 (18h) : Réunion du Conseil Communautaire (à Merville).

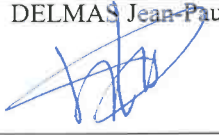








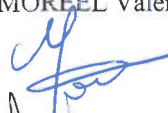
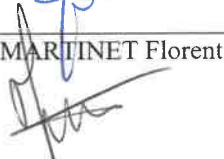

-----  
Aucune autre prise de parole n'est demandée,  
M. le Maire clôt la séance.

----- Séance levée à 21h45 -----

Le secrétaire de séance,  
Valérie MOREEL,

Le Maire,  
Jean-Paul DELMAS,



DELMAS Jean-Paul 	MOREL CAYE Françoise	NAPOLI François 	BOULAY Dominique
VIDONI-PERIN Thierry 	TAURINES Anna 	AUREL Josie <i>absente</i>	LOQUET Pierre <i>représenté</i>
CAUBET Christian 	D'ANNUNZIO Monique	MONBRUN René	GENDRE Claudie 
BRIEZ Dominique <i>représentée</i> 	BEN AÏOUN Henri 	MERLO SERVENTI G. 	BOURBON Philippe
PEEL Laurent	MOREEL Valérie 	DOUCHEZ Dominique <i>représenté</i>	XILLO Michel <i>représenté</i>
MANZON Sabine <i>représentée</i>	MARTINET Florent 	IBRES Laetitia 	GARCIA Hélène
MILLO-CHLUSKI R. <i>absent</i>	VIDAL Aurélie	LOUGE Monique	POCHON Pascal <i>absent</i>

ANNEXES :



## CONVENTION DE FORMATION

Entre

**Union Régionale des Francas d'Occitanie**  
4 Rue Théron de Montaugé 31200 TOULOUSE  
Représentée par **Eric LAUTIER** - Délégué aux Formations

Et

**La Commune de GRENADE**  
Hôtel de ville Avenue Lazare Carnot 31330 GRENADE  
Représentée par **Mr DELMAS Jean Paul** - Maire

Il est convenu ce qui suit :

### 1 – Objet

L'Union Régionale des Francas d'Occitanie organise en partenariat avec la commune de GRENADE une session de FORMATION GENERALE dans le cadre du parcours de formation B.A.F.A. – Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Cette session est habilitée par la Direction Régionale J.S.C.S. conformément à la législation en vigueur.

### 2 – Contenus

Les contenus de la session ont été présentés lors de rencontres avec la commune.

### 3 – Outils pédagogiques

Dans le cadre de la formation, il sera remis à chaque participant un outil pédagogique : le livret de l'animateur « objectif BAFA ».

### 4 – Publics

Cette session de formation s'adresse prioritairement à un public d'agents de la collectivité et de jeunes originaires du territoire de la Commune de GRENADE.

D'autres personnes des communes avoisinantes pourront intégrer la formation en fonction du nombre de places restantes.

### 5 – Effectifs

La session de formation ne peut être réalisée que pour un effectif compris entre 15 et 25 stagiaires.

### 6 – Dates de la session :

Sa durée est de 8 jours soit 64 heures.

Elle se déroulera du **samedi 23 avril 2022 à 09 heures au samedi 30 avril 2022 à 17 heures.**

## UNION REGIONALE DES FRANCAS D'OCCITANIE

SIEGE : 4, rue Théron de Montaugé 31200 Toulouse - Tél : 05 62 71 67 20 - Courriel : union-regionale@francasoccitanie.org  
ANTENNE : 6, rue des Bougainvilliers Apt. 203 Le Capitole 34070 Montpellier - Tél : 04 67 66 82 85 - Courriel : antenne@francasoccitanie.org  
[www.francasoccitanie.org](http://www.francasoccitanie.org) | Union Régionale des Francas d'Occitanie

Membre de la Fédération Nationale des Francas, Fédération laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles.  
Recevoir d'usage public. Compagnon de l'Enseignement public et agréé par les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports.



## 7 – Horaires

Les horaires sont fixés de 9 heures à 18 heures tous les jours sauf pour le premier et le dernier jour du stage. Deux veillées jusqu'à 22 h sont prévues dans la semaine de formation. Le temps du repas est inclus dans la formation. Chaque participant apporte son panier repas sur place.

## 8 – Inscriptions

Chaque candidat doit compléter un dossier d'inscription et fournir les pièces obligatoires demandées. Le règlement ou la prise en charge (attestation) doit être joint au dossier d'inscription. Le candidat adresse son dossier complet au PIJ de Grenade qui le transmet à nos services dans les plus brefs délais et dans tous les cas **au plus tard 15 jours avant le premier jour du stage**.

## 9 – Lieu de formation

La session se déroulera dans les locaux de l'école primaire La Bastide rue de l'Egalité à GRENADE. Ces locaux sont mis à disposition gratuitement par la Commune de GRENADE (plusieurs salles de travail ainsi que des espaces extérieurs pour des activités sportives).

## 10- Encadrement des sessions

La session est encadrée par un-e responsable de la session ainsi que 1 à 2 formateur-rices (en fonction du nombre de stagiaires), issus de l'équipe régionale de formateurs BAFA des Francas d'Occitanie.

La Commune de GRENADE implique son personnel et met à disposition Monsieur Patrick HUSSON pour faire partie de l'équipe et encadrer la session,

- D'une part, dans le cadre de son travail (tous les jours de 8h30 jusqu'à 12h)
- D'autre part, dans le cadre d'un engagement militant, hors temps de travail, pour le temps restant.

## 11 - Assurances

Pendant la formation, les stagiaires et formateurs sont couverts par une police d'assurance à la M.A.E. souscrite par les FRANCAS. De plus, les Francas assureront de manière complémentaire les locaux mis à disposition par la commune de Grenade.

## 12 – Modalités financières

Le prix de la formation s'élèvera à **334.00 Euros** par stagiaire de la commune de Grenade (322.00 euros de frais d'enseignement + 12.00 euros de frais d'adhésion aux Francas de Haute Garonne) dans la mesure où le groupe est constitué **de 15 stagiaires à minima et jusqu'à 25 stagiaires**.

Une facture sera adressée à chacun des candidats ou employeurs pour règlement.

## 13- Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

## UNION REGIONALE DES FRANCAS D'OCCITANIE

SIEGE : 4, rue Théron de Montaugé 31200 Toulouse - Tél : 05 62 71 67 20 - Courriel : [union-regionale@francasoccitanie.org](mailto:union-regionale@francasoccitanie.org)  
ANTENNE - 6, rue des Bougainvilliers Appt. 203 Le Capitole 34070 Montpellier - Tél : 04 67 06 82 85 - Courriel : [antenne@francasoccitanie.org](mailto:antenne@francasoccitanie.org)  
[www.francasoccitanie.org](http://www.francasoccitanie.org) Union Régionale des Francas d'Occitanie

Membre de la fédération nationale des Francas, fédération laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles.  
Reconnue d'utilité publique. Complémentaire de l'Enseignement public et agréée par les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports



Fait à Toulouse, en deux exemplaires,  
Le 09/03/2022

Pour l'Union Régionale des Francas d'Occitanie  
Le Délégué aux Formations  
Eric LAUTIER

Le

Pour la commune de GRENADE  
Le Maire  
Jean Paul DELMAS

Union Régionale des  
FRANCAS d'Occitanie  
4, rue Théron de Montaugé  
31200 TOULOUSE  
Tél. 05.62.71.67.20

#### UNION REGIONALE DES FRANCAS D'OCCITANIE

SIEGE : 4, rue Théron de Montaugé 31200 Toulouse - Tél : 05 62 71 67 20 - Courriel : union-regionale@francasoccitanie.org  
ANTENNE : 6, rue des Bougainvilliers Appt. 203 Le Capitole 34070 Montpellier - Tél : 04 67 06 82 85 - Courriel : antenne@francasoccitanie.org  
[www.francasoccitanie.org](http://www.francasoccitanie.org) Union Régionale des Francas d'Occitanie

Membre de la Fédération nationale des Francas, fédérateur d'équipes de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles.  
Reconnue d'utilité publique. Complémentaire de l'Enseignement public et agréée par les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports.

Annexe point 9 - Délibérations n° 27-2022.  
Compte Administratif 2021.

VILLE DE GRENADE - RESULTATS 2021

SECTION DE PRODUIT				SECTION DE PRODUIT			
DESCRIPTION	2021	2020	2021	2020	2021	2020	
101 - CHARGES FINANCIERES	1 394 048.47	2 171 130.61	3 960 808.64	3 572 216.14	2 171 130.61	2 171 130.61	
102 - CHARGES FINANCIERES	3 246 932.64	6 761 216.94	7 420 248.86	7 420 248.86	6 761 216.94	6 761 216.94	
103 - CHARGES FINANCIERES	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	
<b>TOTAL (1) - (2) + (3)</b>	<b>7 141 081.11</b>	<b>11 432 347.55</b>	<b>13 881 057.50</b>	<b>13 492 465.00</b>	<b>11 432 347.55</b>	<b>11 432 347.55</b>	

SECTION DE PRODUIT				SECTION DE PRODUIT			
DESCRIPTION	2021	2020	2021	2020	2021	2020	
201 - CHARGES FINANCIERES	1 394 048.47	2 171 130.61	3 960 808.64	3 572 216.14	2 171 130.61	2 171 130.61	
202 - CHARGES FINANCIERES	3 246 932.64	6 761 216.94	7 420 248.86	7 420 248.86	6 761 216.94	6 761 216.94	
203 - CHARGES FINANCIERES	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	
<b>TOTAL (1) - (2) + (3)</b>	<b>7 141 081.11</b>	<b>11 432 347.55</b>	<b>13 881 057.50</b>	<b>13 492 465.00</b>	<b>11 432 347.55</b>	<b>11 432 347.55</b>	

DESCRIPTION	SECTION DE PRODUIT		SECTION DE PRODUIT	
	2021	2020	2021	2020
101 - CHARGES FINANCIERES	1 394 048.47	2 171 130.61	3 960 808.64	3 572 216.14
102 - CHARGES FINANCIERES	3 246 932.64	6 761 216.94	7 420 248.86	7 420 248.86
103 - CHARGES FINANCIERES	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00
<b>TOTAL (1) - (2) + (3)</b>	<b>7 141 081.11</b>	<b>11 432 347.55</b>	<b>13 881 057.50</b>	<b>13 492 465.00</b>

DESCRIPTION	SECTION DE PRODUIT		SECTION DE PRODUIT	
	2021	2020	2021	2020
201 - CHARGES FINANCIERES	1 394 048.47	2 171 130.61	3 960 808.64	3 572 216.14
202 - CHARGES FINANCIERES	3 246 932.64	6 761 216.94	7 420 248.86	7 420 248.86
203 - CHARGES FINANCIERES	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00
<b>TOTAL (1) - (2) + (3)</b>	<b>7 141 081.11</b>	<b>11 432 347.55</b>	<b>13 881 057.50</b>	<b>13 492 465.00</b>

SECTION DE PRODUIT				SECTION DE PRODUIT			
DESCRIPTION	2021	2020	2021	2020	2021	2020	
301 - CHARGES FINANCIERES	1 394 048.47	2 171 130.61	3 960 808.64	3 572 216.14	2 171 130.61	2 171 130.61	
302 - CHARGES FINANCIERES	3 246 932.64	6 761 216.94	7 420 248.86	7 420 248.86	6 761 216.94	6 761 216.94	
303 - CHARGES FINANCIERES	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	
<b>TOTAL (1) - (2) + (3)</b>	<b>7 141 081.11</b>	<b>11 432 347.55</b>	<b>13 881 057.50</b>	<b>13 492 465.00</b>	<b>11 432 347.55</b>	<b>11 432 347.55</b>	

SECTION DE PRODUIT				SECTION DE PRODUIT			
DESCRIPTION	2021	2020	2021	2020	2021	2020	
401 - CHARGES FINANCIERES	1 394 048.47	2 171 130.61	3 960 808.64	3 572 216.14	2 171 130.61	2 171 130.61	
402 - CHARGES FINANCIERES	3 246 932.64	6 761 216.94	7 420 248.86	7 420 248.86	6 761 216.94	6 761 216.94	
403 - CHARGES FINANCIERES	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	
<b>TOTAL (1) - (2) + (3)</b>	<b>7 141 081.11</b>	<b>11 432 347.55</b>	<b>13 881 057.50</b>	<b>13 492 465.00</b>	<b>11 432 347.55</b>	<b>11 432 347.55</b>	